



**LUTTER  
COLLECTIVEMENT,**

**ÇA MARCHE !**

**REJOIGNEZ LA CGT  
SPECTACLE**

**ECRIVEZ JONGLEZ DANSEZ  
CHANTEZ PARLEZ COMPOSEZ  
DESSINEZ REVEZ RESISTEZ  
MANIFESTEZ !!**

# Pour la création. Pour l'information. Pour celles et ceux qui la font.

Depuis plus de 20 ans, nous protégeons et accompagnons les entreprises, les organisations de la création, de l'information et leurs talents, pour qu'ils puissent créer et informer en toute liberté.



 Audiens

**POUR LA CRÉATION. POUR L'INFORMATION.  
POUR CELLES ET CEUX QUI LA FONT.**

Santé - Prévoyance - Retraite - Actions sociales

# **BIENVENUE À LA CGT SPECTACLE !**



Depuis sa création, notre Fédération s'attache à rassembler les syndicats des secteurs du spectacle vivant, du cinéma, de l'audiovisuel, de l'animation, du sport et des acteurs du lien social et familial pour organiser la profession et promouvoir un syndicalisme démocratique, solidaire et unitaire.

Dans le contexte de crise politique que nous connaissons et pour faire face aux nombreuses menaces qui pèsent sur nos professions, notre Fédération a œuvré ces dernières années à faire progresser le nombre de syndiqué·es mais aussi à agréger de nouvelles forces.

Aussi, nous sommes heureux·euses d'accueillir depuis 2025 deux syndicats supplémentaires : le Syndicat National des Journalistes CGT (SNJ-CGT) et le Syndicat National des Metteuses et Metteurs-en-Scène (SNMS-CGT), ainsi que le Syndicat des Artistes-auteurs et autrices de l'Écrit et de la Musique (SAEM-CGT) en 2026. Notre rassemblement sera utile pour continuer de lutter contre les politiques d'austérité qui fragilisent les services publics et les droits sociaux, lutter contre le chômage en forte progression dans plusieurs de nos branches ou la dégradation des salaires et faire face à l'arrivée de l'intelligence artificielle générative dans nos secteurs.

En 2026, et dans les années à venir, nous devons continuer à porter haut et fort les valeurs qui fondent la CGT : développer un syndicalisme de lutte pour défendre les droits des travailleur·euses et gagner un projet de transformation sociale, soutenir un syndicalisme internationaliste et intransigeant vis-à-vis de l'extrême droite, de ses idées et oeuvrer pour la paix.

La Fédération et ses syndicats sont avant tout le fruit de l'investissement de tou·tes les syndiqué·es.

Nous vous attendons donc nombreuses et nombreux !

## **SOYEZ LES BIENVENU·ES !**

# LA CGT SPECTACLE

## FÉDÉRATION NATIONALE DES SYNDICATS DU SPECTACLE, DE L'AUDIOVISUEL, DU CINÉMA, DE L'INFORMATION, DES ARTS ET DE L'ACTION CULTURELLE CGT

La première Fédération de métiers s'organise au sein de la CGT en 1902. Il s'agit de la Fédération des musiciens, dont le Président est alors Gustave Charpentier. C'est lui qui pose les bases de la Fédération que nous connaissons aujourd'hui. Chef d'orchestre, compositeur, puis directeur de l'Opéra-Comique, Gustave Charpentier avait compris avec ses amis trois idées simples :

- La 1<sup>ère</sup>, c'est que les artistes sont des travailleurs et travailleuses comme les autres : ils ont des intérêts à défendre et ils ne peuvent le faire que collectivement.
- La 2<sup>ème</sup>, c'est que le spectacle est une œuvre commune, les uns et les unes ont besoin des autres, de l'étoile au machiniste, de la vedette à l'habilleuse. Chaque métier a sa noblesse, sa grandeur, ses servitudes.
- La 3<sup>ème</sup>, c'est que pour agir efficacement en tant que salarié·e, il faut le faire avec l'ensemble des autres travailleur·euses de toutes les professions, de toutes les industries.

D'où la nécessité d'être partie prenante d'une confédération syndicale. Quelles que soient les différences de pensées, c'est à la CGT que dès le début s'est organisé le syndicalisme dans le spectacle.

En 1909, sera créée la Fédération générale du spectacle, puis en 1914, la Fédération

des syndicats du spectacle.

En 1921, la scission du mouvement syndical n'épargnera pas notre Fédération. Les salarié·es de nos professions sauront s'en souvenir et refuseront celle de 1947 qui amena à la création de FO. Cette période avait été précédée par un grand élan d'actions unitaires.

Nos syndicats avaient combattu un accord conclu en 1946 - les accords de Washington, plus connus sous le nom d'accords Blum-Byrnes - de soumission du cinéma français au profit des grandes compagnies américaines. Cette mobilisation, à laquelle participèrent largement les citoyen·nes, contraindra le Parlement à voter en 1948 la première loi d'aide au cinéma et à la révision des accords Blum-Byrnes.

Ainsi s'est construite dans notre pays une Fédération qui regroupe en son sein l'ensemble des catégories professionnelles du spectacle, du cinéma, de l'audiovisuel et de l'action culturelle. Cette unité et cette diversité constituent une force inestimable. Elle s'appuie sur la communauté profonde d'intérêts qui existe entre les travailleur·euses (qu'elles ou ils soient artistes interprètes, réalisateur·trices, technicien·nes, ouvrier·ières, administratifs ou personnels d'accueil), les auteur·rices, les compositeur·rices ou les plasticien·nes pour lesquelles la création, la diversité culturelle et l'exigence du respect des droits sociaux sont intimement liées.

# AVANT-PROPOS

## **HISTOIRE DU MOUVEMENT SYNDICAL DANS LE SPECTACLE, LE CINÉMA ET L'AUDIOVISUEL (JEAN VOIRIN)**

La Fédération nationale des syndicats du spectacle, du cinéma, de l'audiovisuel et de l'action culturelle<sup>1</sup> (FNSAC), occupe depuis sa création une place centrale dans les luttes et les conquêtes sociales des secteurs du spectacle vivant et enregistré. C'est sa force et son unité qui sont à l'origine de la négociation et de la conclusion des conventions collectives dans le spectacle vivant, le cinéma et l'audiovisuel, de la création en 1946 du Centre national de la cinématographie (CNC) et de la première édition du Festival international du film de Cannes.

Il en a été de même pour la mise en place de l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP) en 1964, de l'Assurance formation des activités du spectacle (AFDAS) en 1972, de l'Association pour le soutien de la chanson, des variétés et du jazz en 1984 (transformée en Centre national des variétés en janvier 2002 et depuis 2020 en Centre national de la musique) et en 2003 d'Audiens, groupe paritaire de protection sociale du spectacle et de la presse. Ajoutons-y le rôle majeur de nos syndicats d'artistes dans l'adoption de la loi de décembre 1969 sur la présomption de salariat des artistes du spectacle et de la loi de juillet 1985 sur les droits voisins au bénéfice des artistes-interprètes.

C'est sa force, sa ténacité et sa représentativité qui ont permis le maintien du régime spécifique d'indemnisation chômage des salarié·es intermittent·es du spectacle dans la solidarité interprofessionnelle et de revenir en juillet 2016 sur le protocole scélérat de juin 2003.

En formant le vœu que cet ouvrage contribue à une meilleure connaissance de notre histoire et qu'il incite les professionnel·les d'aujourd'hui (et de demain) à s'engager pour le progrès social. Comme aimait à le rappeler Georges Séguy « **IL NE SUFFIT PAS DE S'INDIGNER, IL FAUT S'ENGAGER** ».



1 - La FNSAC est également désignée par les appellations Fédération nationale du spectacle, Fédération CGT du spectacle... et, plus couramment, CGT Spectacle. Dans cet ouvrage, nous avons choisi la dénomination Fédération du spectacle (ou Fédération).

# ***LA COUVERTURE CONVENTIONNELLE***

Les conventions collectives garantissent des droits individuels et collectifs minima aux travailleur·euses, y compris les salaires.

Voici la liste des conventions et accords collectifs applicables dans les branches du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, de la radiodiffusion, des prestataires techniques, des loisirs, de l'animation et du sport.

## ***SPECTACLE VIVANT***

- Entreprises artistiques et culturelles (1285)
- Entreprises du secteur privé du spectacle vivant (3090)
- Entreprises au service de la création et de l'événement (3252)

## ***CINEMA ET AUDIOVISUEL***

- Production cinématographique (3097)
- Production audiovisuelle (2642)
- Production de films d'animation (2412)
- Distribution cinématographique. Employés et ouvriers (716)
- Distribution cinématographique. Cadres, agents de maîtrise (892)
- Exploitation cinématographique (1307)
- Télédiffusion (3241)
- Entreprises au service de la création et de l'événement (3252)

## ***JOURNALISME***

- Journalistes (1480)

## ***RADIODIFFUSION PRIVÉE***

- Radiodiffusion privée (1922)

## ***ÉDITION / ÉDITION PHONOGRAPHIQUE***

- Branche de l'édition de livres, de l'édition phonographique et de l'édition de musique (2121)

## ***LOISIRS***

- Espaces de loisirs, d'attractions et culturels (1790)

## ***MÉTIERS DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE, DES LOISIRS, ET DE L'ANIMATION***

- ECLAT (Ex-Animation 1518)

## ***ACTEURS DU LIEN SOCIAL ET FAMILIAL***

- Centres sociaux et socioculturels, associations d'accueil de jeunes enfants, associations de développement social local (1261)

## ***SPORT***

- Sport (2511)

PAS DE  
CONQUÊTES  
SOCIALES  
SANS   
LIBERTÉS  
SYNDICALES

# LA CGT DANS LES ORGANISMES SOCIAUX ET PROFESSIONNELS

Par le passé comme aujourd'hui, c'est la force et la représentativité de la Fédération du Spectacle et de ses syndicats qui ont permis leur participation à la construction de la majorité des institutions sociales et professionnelles de nos secteurs.

Ils siègent donc et représentent l'intérêt général des travailleur·euses dans les instances suivantes :

- Association « Les Victoires de la Musique ».
- Association « La Culture avec la copie privée » (mandat INDECOSA-CGT)
- Association Vigilance et Initiatives Syndicales Antifascistes (VISA)
- Bureau de Liaison des Organisations du Cinéma (BLOC)
- Bureau du Conseil national des professions du spectacle (CNPS) et dans ses déclinaisons régionales avec les Comité régional des professions du spectacle (COREPS)
- Coalition française pour la diversité culturelle
- Comité Central d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de travail de la production cinématographique
- Comité Central d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Production audiovisuelle
- Comité d'écoute des salariés intermittents (CESI) de France Travail
- Commissions « 1% artistique »
- Commissions paritaires nationales pour l'emploi et la formation (CPNEF) du spectacle vivant et de l'audiovisuel
- Conseil d'administration d'AGI-SON (AGIr ensemble pour une bonne gestion du SONore)
- Conseil d'administration d'organismes de formation : Centre de formation d'apprentis (CFA) des métiers du spectacle, Centre de formation professionnelles aux techniques du spectacle (CFPTS), Institut Supérieur des Techniques du Spectacle (ISTS), Formations d'Issoudun

- Conseil d'administration de l'UNEDIC (au sein de la délégation CGT)
- Conseil d'administration du « Festival International du Film » de Cannes
- Conseil d'administration et au Conseil de gestion des intermittents de l'Unedic
- Conseil d'administration, dans les commissions paritaires de l'AFDAS et d'Uniformation
- Conseil de gestion du Fonds National d'Activités Sociales des entreprises artistiques et culturelles (FNAS) et du Comité d'Activités Sociales et Culturelles (CASC)
- Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire et Artistique (CSPLA)
- Dans différents fonds de soutien : Centre national de la Musique, Centre national du Cinéma et de l'image animée, Centre national des Arts plastiques, Association de soutien au théâtre privé, Fonds pour la création musicale national du Cinéma et de l'image animée, Centre national des Arts plastiques, Association de soutien au théâtre privé, Fonds pour la création musicale
- Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Cafés Culture »
- Guichet unique du spectacle vivant (GUSO)
- Observatoire de Liberté de Création
- Thalie Santé (médecine du travail)



# LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL



Héritée de son histoire, la CGT possède une organisation à la fois professionnelle et géographique qui vise à informer les salarié·es, mener les batailles

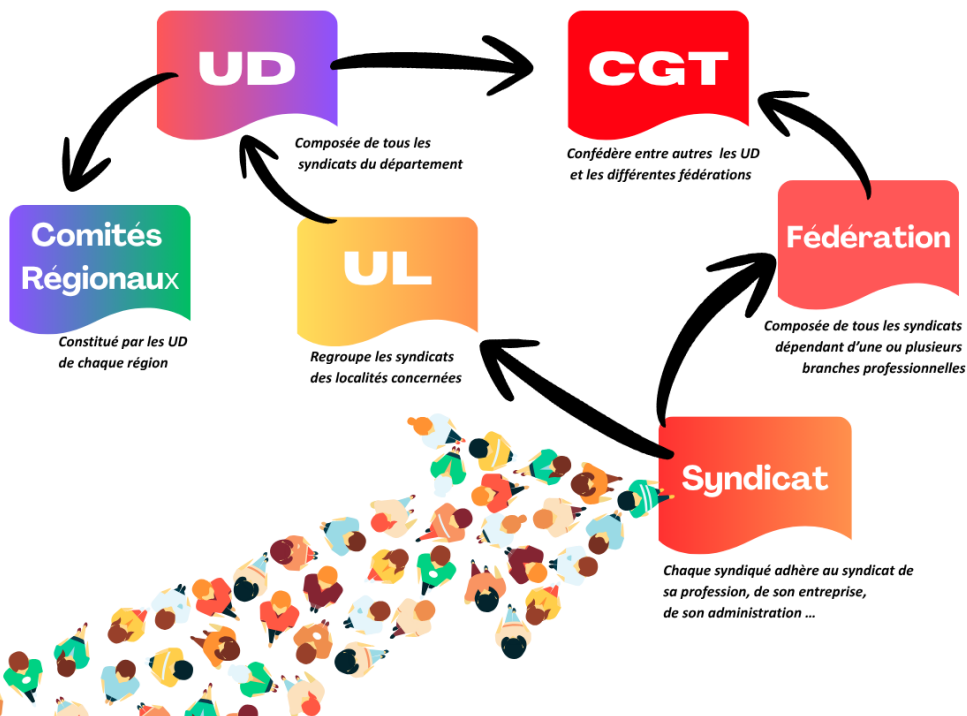
revendicatives, et organiser le déploiement solidaire vers toutes les salarié·es. La CGT, ce sont à la fois des structures territoriales et professionnelles :

- Des Unions locales (UL). Elles sont le lien de proximité, l'intermédiaire entre les syndiqué·es et les salarié·es travaillant sur leur territoire, souvent une ou plusieurs communes ;

- Des Unions départementales (UD). Elles regroupent l'ensemble des syndicats présents sur leur territoire (le département) quelles que soient leurs professions et animent la vie syndicale et l'action revendicative. Elles représentent la CGT auprès des autorités publiques territoriales ; elles sont coordonnées par les comités régionaux.

- Des structures professionnelles, les Fédérations. La CGT est composée de 33 Fédérations professionnelles nationales constituées de syndicats relevant d'une ou plusieurs branches professionnelles.

**La CGT** : 263, rue de Paris  
93 516 Montreuil cedex  
Tél. 01 55 82 80 00  
<https://www.CGT.fr/organisations>





CENTRE NATIONAL  
DE FORMATION PROFESSIONNELLE  
AUX TECHNIQUES DU SPECTACLE

# AU SERVICE DU SPECTACLE DEPUIS 1974

## 120 formations 9 secteurs de formation

Direction technique et Régie  
Prévention des risques  
Électricité  
Réseaux scéniques  
Plateau  
Lumière  
Son  
Vidéo  
Décor et accessoires

## 25 formations certifiantes

### Certifications professionnelles

et blocs de compétences  
enregistrés au RNCP

### Certificats de Qualification Professionnelle

### Certificat de Compétences Professionnelles

## Formations continues

Formations en apprentissage  
pour les 18/29 ans

Formations à la carte  
pour les entreprises  
et les groupements  
d'intermittents

Validation des Acquis  
de l'Expérience



RENSEIGNEZ-VOUS, **FORMEZ-VOUS !**  
[WWW.CFPTS.COM](http://WWW.CFPTS.COM)

CFPTS  
92, avenue Gallieni  
93170 Bagnoleth

01 48 97 25 16  
contact@cfpts.com  
www.cfpts.com

SUIVEZ NOUS SUR



  
PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

 **îledeFrance**

# LE SNAM

## UNION NATIONALE DES SYNDICATS D'ARTISTES MUSICIEN·NES, ENSEIGNANT·ES ET INTERPRÈTES DE FRANCE

Le Snam est l'union de tous les syndicats régionaux qui regroupent dans toute la France les musiciens et musiciennes quelle que soit la manière dont ils et elles exercent leur métier : avoir majoritairement une activité d'interprète ou d'enseignant·e et de la même façon, relever de l'emploi permanent ou être intermittent·e du spectacle.

Bien entendu nous ne faisons aucune distinction entre les esthétiques musicales, nous accueillons et représentons tout le monde en tentant de faire valoir partout l'intérêt supérieur des professionnel·les de la musique.

Nous défendons partout les mêmes principes : la stabilité de l'emploi sinon un régime d'assurance chômage protecteur pour les intermittent·es du spectacle, de l'activité et des salaires décents donc des moyens pour la culture en France, l'éradication du travail au noir, des droits de propriété intellectuelle rémunérateurs avec, bien sûr, à tous les niveaux, le souci de la solidarité.

Nous déployons donc notre activité dans toutes les directions. Nos interlocuteurs, côté employeur·euses, relèvent soit de la fonction publique lorsqu'il s'agit de conservatoires ou d'ensembles permanents en régie par exemple, soit du secteur privé lorsqu'il s'agit d'associations ou de sociétés commerciales. Nous portons donc la parole des artistes aussi bien face

aux dirigeant·es de petites structures que face à celles et ceux des multinationales de l'édition phonographique. Nous sommes unanimement reconnu·es comme l'organisation syndicale très majoritaire de notre profession compte tenu du nombre de nos adhérent·es, de notre implantation syndicale dans les orchestres ou les conservatoires et de nos résultats lors des élections professionnelles.

Nous sommes l'interlocuteur des pouvoirs publics aussi bien au niveau du ministère de la culture sur les questions budgétaires qu'à celui des petites communes que nous cherchons à convaincre d'adhérer au GIP Cafés-Cultures pour aider l'emploi dans les établissements de leurs territoires. Si nous voulons que la parole des artistes de la musique soit entendue et respectée, il ne nous faut négliger aucun champ d'intervention.

Au niveau international en participant avec la Fédération internationale des musiciens (FIM) nous tentons de peser sur les négociations notamment au niveau européen mais nous aidons aussi à la structuration des organisations d'artistes, par exemple en Afrique.

Notre syndicat ne pèse rien sans le soutien de la profession, que ce soit par la participation aux actions auxquelles nous appelons, le vote pour les listes CGT lors des élections professionnelles (dans les écoles, les ensembles, et les élections dites

« TPE ») ou bien entendu, par l'adhésion qui nous permet de nous développer en assurant notre indépendance financière.

Il ne faut donc pas hésiter à remplir un bulletin d'adhésion, à payer une cotisation (dont le montant est proportionnel au salaire) et à se regrouper pour agir collectivement dans une école, dans un ensemble ou sur un territoire. Ce sont les meilleurs moyens d'agir pour la musique et pour notre métier.



14-16, rue des Lilas 75019 Paris  
Tel. 01 42 02 30 80  
[contact@snam-cgt.org](mailto:contact@snam-cgt.org)  
[www.snam-cgt.org](http://www.snam-cgt.org)  
Facebook : @snam.cgt



# LE SFA

## SYNDICAT FRANÇAIS DES ARTISTES-INTERPRÈTES

Défendre les intérêts des artistes interprètes et changer la société sont les deux axes du syndicalisme porté par le SFA.

Le SFA regroupe les artistes dramatiques, lyriques, chorégraphiques, de variétés, de cirque, les marionnettistes et les artistes visuels et traditionnels ainsi que les artistes de complément. Il met en œuvre tous ses moyens pour défendre et faire progresser les intérêts généraux des artistes professionnels du spectacle vivant et de l'audiovisuel, et les intérêts individuels de ses membres, par la négociation, l'action juridique et la mobilisation collective.

Le SFA s'intéresse ainsi à tous les aspects de la vie professionnelle d'un·e artiste interprète : son statut de salarié·e et les droits qui en découlent, ses droits de propriété intellectuelle, la diversité des disciplines et spécialités artistiques, tant

dans le spectacle vivant que l'audiovisuel.

Le SFA est un syndicat national organisé sur la base de sections régionales et de sections d'entreprise. Il intervient également aux niveaux européen et international au travers des instances de la Fédération internationale des acteurs (FIA), dont il est cofondateur.

Il s'administre et décide de son action en toute indépendance.

Chaque syndiqué·e peut participer à l'élaboration des orientations de l'organisation, en s'impliquant dans les commissions et groupes de travail.

Animé dès son origine (ses racines remontent au 19<sup>e</sup> siècle !) par des artistes en activité, le SFA s'efforce de maintenir cette singularité.

Rejoignez-nous !



1 rue Janssen 75019 Paris  
Tel. 01 53 25 09 09  
[www.sfa-CGT.fr](http://www.sfa-CGT.fr)  
[contact@sfa-cgt.fr](mailto:contact@sfa-cgt.fr)  
Facebook : @SfaCGT  
Instagram : @SFA\_CGT  
Mastodon : @sfa@paille.fr  
[linktr.ee/sfa\\_CGT](https://linktr.ee/sfa_CGT)



# LE SNMS

## SYNDICAT NATIONAL DES METTEUSES ET METTEURS EN SCÈNE

Fondé en 1944, le SNMS-CGT défend les droits sociaux et juridiques de l'ensemble de la profession.

Le metteur ou la metteuse en scène bénéficie d'un double statut : artiste-auteur pour la conception artistique et la création intellectuelle de son œuvre scénique, salarié pour l'exécution matérielle de cette œuvre.

Le Syndicat National des Metteuses et Metteurs en Scène porte ses propositions et ses revendications dans un esprit de solidarité interprofessionnelle, vital dans un contexte difficile, particulièrement pour les professions artistiques.

Le SNMS est également un espace de rencontres et de questionnements qui participent du débat public et visent à la défense et à l'amélioration des conditions d'exercice de la profession. Ainsi le SNMS agit par et pour les artistes.

Différentes commissions permettent de travailler collectivement sur les

sujets d'actualité, à savoir : l'emploi et la formation, l'innovation et les nouvelles technologies, la parité, l'égalité et les VHSS, le Grand Livre de la mise en scène, le travail en région et les festivals de plein air.

En 2024, le SNMS a organisé les premières Assises Nationales de la Mise en Scène, une consultation inédite et fédératrice qui a permis de rassembler plus de 1000 metteuses et metteurs en scène sur l'ensemble du territoire national.

À l'issue de ces Assises, trois chantiers ont été mis en place :

- Réforme et évolution du statut juridique et social des metteuses et metteurs en scène ;
- Création d'une offre de formation continue et renforcement de la formation initiale dédiées aux metteuses et metteurs en scène ;
- Elaboration d'une charte de déontologie pour notre profession



SACD, Maison des Auteurs  
12 rue Ballu Paris 9  
contact@snms.info  
Tél. 06.85.54.56.94  
www.snms.info



# LE SYNPTAC

## SYNDICAT NATIONAL DES PROFESSIONNEL·LES DU THÉÂTRE ET DES ACTIVITÉS CULTURELLES

En 1901, des techniciens du théâtre décident pour défendre leurs droits de fonder « l'alliance syndicale des menuisiers, serruriers, ouvriers et machinistes des théâtres de Paris ».

Le mouvement syndical des personnels techniques est lancé et s'ouvre au fil du temps à d'autres métiers des coulisses - personnels d'accueil et personnels administratifs - en regroupant ainsi dans un même syndicat toutes et tous les salarié·es de spectacle vivant (permanent.es et intermittent.es) qui travaillent aux côtés des artistes.

C'est cette histoire que porte le SYNPTAC-CGT, par son ancrage dans les théâtres nationaux et puis dans les entreprises de la décentralisation théâtrale (cdn, ccn, scènes nationales) et plus récemment dans les scènes de musiques actuelles, entreprises de la prestation technique, compagnies, parcs de loisirs... Les entreprises du spectacle vivant sont majoritairement de petites tailles (96% ont moins de 10 salariés).



Bourse du Travail  
3 rue du Château d'Eau 75010 Paris  
Tel. 01 42 08 79 03  
synptac@synptac-cgt.com  
[https://linktr.ee/synptac\\_CGT](https://linktr.ee/synptac_CGT)

Le SYNPTAC-CGT, a donc été créé sous forme de syndicat national, pour pallier les difficultés liées à l'isolement des salarié·es mais également pour faire se croiser les expériences et les réflexions. Il est ainsi présent dans les entreprises du spectacle vivant, sous la forme de sections syndicales.

Sa présence dans les Unions Régionales Fédérales (URF) lui permet également de développer un travail au plus près des salarié.es.

Il intervient dans plusieurs conventions collectives : entreprises artistiques et culturelles (spectacle vivant public), spectacle vivant privé, entreprises au service de la création et de l'événement et parcs de loisirs.

Quelques 125 ans plus tard et malgré des conditions de travail très différentes, la légitimité du SYNPTAC-CGT, reste bien présente et il n'a de cesse de toujours mieux défendre et représenter les travailleuses et travailleurs de nos secteurs.

Syndicat National  
des Professionnel·les du Théâtre  
et des Activités Culturelles

**Synptac**  
cgt

## LE SNRT AUDIOVISUEL

### SYNDICAT NATIONAL DE LA RADIODIFFUSION, DE LA TÉLÉVISION ET DE L'AUDIOVISUEL

Le SNRT-CGT Audiovisuel couvre les travailleuses des entreprises de l'Audiovisuel, publiques et privées, et de leurs filiales.

Il participe à de nombreuses négociations collectives nationales et ses représentantes luttent pour l'amélioration des salaires, des conditions de travail, des droits sociaux et des prestations santé (mutuelles prévoyances) ainsi que pour la reconnaissance des droits syndicaux, dans tous les secteurs de l'Audiovisuel. Il se mobilise notamment :

- Pour le maintien et le développement des emplois dans l'ensemble du secteur de l'audiovisuel ;
- Contre tous les plans de licenciements, et le recours abusif à la sous-traitance ;
- Pour une convention collective de l'audiovisuel public et privé étendues basées sur le mieux disant social des conventions et accords collectifs existants ;
- Pour le renforcement d'un pôle audiovisuel public couvert par un accord collectif de l'audiovisuel public intégrant les meilleurs accords de l'audiovisuel public ;
- Pour la prise en compte de l'évolution



7 esplanade Henri de France 75015 Paris  
Pièce R200 - Tel. 06.80.13.40.82  
secretariat@snrt-cgt-audiovisuel.org  
snrt-cgt-audiovisuel.org

du secteur de la radiodiffusion avec une couverture conventionnelle pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs y compris du podcast et de la création sonore ;

- Pour un financement adéquat et pérenne du service public audiovisuel basé sur une Contribution à l'Audiovisuel Public fléchée (CAP anciennement *Redevance*) qui garantisse son développement sur tous les nouveaux supports afin de pouvoir continuer à remplir ses missions au service des citoyens ;

- Pour des programmes et une information diversifiée et de qualité qui s'adressent à l'ensemble de la population, véritablement indépendantes des pressions politiques et économiques, et engagées dans la lutte contre la diffusion des idées d'extrême droite.

Le SNRT-CGT Audiovisuel participe également au dialogue social, aux mobilisations et aux luttes dans l'Audiovisuel au niveau européen et mondial en tant que membre actif de la Fédération mondiale des syndicats des médias du spectacle et des arts (UNI/EURO-MEI dont il assume la présidence).



# LE SPIAC

## **SYNDICAT DES PROFESSIONNEL·LES DES INDUSTRIES DE L'AUDIOVISUEL ET DU CINÉMA**

Le SPIAC rassemble les technicien·nes et ouvrier·ères des secteurs de l'audiovisuel, du cinéma, des films d'animation, de la prestation technique et des éditions phonographiques. Il est né de la fusion du SNTR (les technicien·nes et réalisateur·ices) et du SGTIF (les ouvrier·es de production et des labos).

Le SPIAC est un lieu de débats, de réflexions et d'informations sur nos professions. Les adhérent·es décident de l'orientation et de l'activité du syndicat.

Il agit de diverses manières : réunions, formations, diffusion d'informations, assemblées générales, déplacements sur les lieux de travail, soutien et construction des luttes et participation aux négociations qui permettent l'amélioration de nos droits.

Notre syndicat conseille et défend individuellement et collectivement les professionnel·les lors de l'émergence d'un conflit du travail individuel ou collectif (nous tenons une permanence juridique), lors de difficultés d'ordre social (en particulier avec France Travail) ainsi que pour l'accès aux droits à la formation

professionnelle.

Il est à l'initiative de luttes revendicatives pour l'amélioration des conditions de travail et des salaires, contre les discriminations, pour le maintien et l'amélioration des droits sociaux (Unedic, Caisses de retraites ...).

À la différence des associations professionnelles, mais en lien avec l'ensemble des professionnel·les concerné·es, le syndicat participe aux négociations et peut signer des conventions collectives ou des accords d'entreprises plus favorables que les dispositions fixées par le code du Travail. Parce que les fonds publics doivent être utilisés pour la création, la production et l'emploi, notre organisation syndicale intervient auprès des pouvoirs publics, notamment le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC), les ministères, les régions.

Il est également présent au niveau international et membres d'UNI-MEI (Union Network International-Media Entertainment International).



14-16, rue des Lilas 75019 Paris

Tél. 01 42 00 48 49

[spiac-CGT.org](http://spiac-CGT.org)

Instagram : @spiac\_CGT

Facebook : @SPIAClaCGT



## **LE SNEC**

### **SYNDICAT NATIONAL DE L'EXPLOITATION CINÉMATOGRAPHIQUE**

En 1981, le personnel des salles de cinéma a décidé de se regrouper en un seul syndicat en lieu et place des 3 existants depuis 1954.

Les salarié·es sont de toutes les diversités que sont les grandes entreprises nationales, petites et moyennes exploitations, salles d'art et essai, municipales ...

Le SNEC CGT a été créé sous forme de syndicat national pour pallier les difficultés liées à l'isolement des salarié·es et à la complexité de créer des syndicats dans des petites entreprises, mais également pour faire se croiser les expériences et les réflexions de toutes et tous.

Il est présent dans les grands circuits, MEGARAMA, CGR, MK2, Pathé, UGC sous la forme de sections syndicales. La répartition, sur toute la France des grands circuits, permet aux salarié·es isolé·es d'avoir un·e interlocuteur·rice du syndicat près d'elles et eux.

Le SNEC CGT intervient sur le champ de la convention collective nationale de l'exploitation cinématographique et de la distribution.



Bourse du Travail  
3, rue du Château d'Eau 75010 Paris  
Tel. 01 44 84 50 83  
Fax. 01 42 39 00 51  
Sneccgts@orange.fr



# LE SFR

## SYNDICAT FRANÇAIS DES RÉALISATEUR·RICES

Seul syndicat de réalisateur·rices représentatif au plan national, le SFR CGT a pour but la défense des intérêts matériels, professionnels et moraux des réalisateur·trices, tout à la fois comme organisation de salarié·es et comme organisation d'auteur·trices, suivant en cela la spécificité du travail du réalisateur·trice qui relève à la fois des dispositions du code du Travail et du code de la Propriété intellectuelle. Il fait respecter les droits de la profession par toutes voies nécessaires y compris juridiques. Il défend la/le réalisateur·trice, « maître d'œuvre » dans le cinéma, l'audiovisuel et l'information.

### Salariat.

Il négocie les conventions collectives (définition de fonctions, contrats, conditions de travail, droits sociaux, salaires minima dans toutes les phases de la réalisation : préparation, tournage ou enregistrement, montage, mixage et finitions).

### Droits d'auteur.

Il défend la qualité d'auteur du réalisateur·trice (droit moral et droit patrimonial). Dans une nouvelle architecture juridique liée à la Convention Collective de la Production Audiovisuelle il a avalisé le principe de l'Enveloppe Minimale de Réalisation prenant en compte la double fonction du réalisateur·rice à la fois auteur·rice et technicien·ne salarié·e.

Il lutte, parallèlement, pour le paiement réel de la rémunération proportionnelle aux recettes de l'exploitation de l'œuvre prévue par le Code de la propriété intellectuelle.

### Droits sociaux.

Il défend et négocie les droits spécifiques des réalisateur·rices (France Travail, Sécurité Sociale, formation professionnelle, retraites).

### Derniers acquis.

- Salaires minima des réalisateur·rices dans la convention collective de la Production cinématographique (19.01.12) ;
- Présomption de salariat du réalisateur dans le code du Travail (Loi du 08/07/16) ;
- Défense des réalisateur·rices dans l'annexe 10 de l'assurance chômage (Décret du 13.07.16) ;
- Négociation en cours de l'annexe « réalisateurs » de la convention collective de l'audiovisuel, avec, depuis le 16 février 2017, un protocole d'accord qui définit la fonction de réalisateur, consacrant son rôle de maître d'œuvre et précise la nature du contrat de réalisateur·rice, avec les différentes phases de travail déterminant le nombre de jours de travail.

Après plusieurs années de négociation, le SFR-CGT signe, en septembre 2023, deux accords complémentaires fixant, enfin, un

cadre minimum pour la rémunération des réalisateur·rices de fiction s'inscrivant dans l'annexe réalisateur de la convention collective de la production audiovisuelle.

Dans ce nouveau contexte de l'annexe, le syndicat poursuit la négociation pour établir le salaire minimum conventionnel afférent à l'Enveloppe Minimale de Réalisation du réalisateur·rice de documentaire et de flux avec l'ensemble des associations professionnelles.



14-16, rue des Lilas 75019 Paris  
Tel. 01 48 03 87 65  
[sfr@sfr-CGT.fr](mailto:sfr@sfr-CGT.fr)  
[www.sfr-CGT.fr](http://www.sfr-CGT.fr)  
[www.facebook.com//sfrrealisateurs](https://www.facebook.com//sfrrealisateurs)



## LE SNAP

### SYNDICAT NATIONAL DES ARTISTES PLASTICIEN·NES

Fondé en 1977, le SNAP représente aujourd'hui les créateur·ices des arts graphiques, plastiques et visuels : photographes, illustrateur·ices, auteur·ices de bandes dessinées, graphistes, designer·euses, plasticien·nes, peintres, sculpteur·ices, scénographes, vidéastes, curateur·ices, performeur·ses, etc. Tous·tes relèvent du même régime social, celui des artistes-auteur·ices, et sont affilié·es à la Sécurité Sociale des artistes-auteurs, gérée par l'Urssaf Limousin – Pôle Artistes-Auteurs.

Le SNAP CGT est à la fois un espace de réflexion, d'échange d'informations, de propositions et d'actions collectives.

Son objectif : défendre, améliorer et promouvoir nos métiers pour garantir des conditions de travail libres, dignes et réellement rémunératrices. Le syndicat milite pour refonder une véritable Sécurité sociale, et instaurer des droits collectifs

durables (comme l'instauration d'une continuité de revenu pour les artistes-auteur·ices), plutôt que des privilèges individuels. Présent sur l'ensemble du territoire – Paris, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Caen, Nantes, Nice, Marseille, Lyon, Le Havre, Rennes, Strasbourg, Toulouse et ailleurs – le SNAP CGT permet aux créateur·ices de l'art de s'organiser localement afin de faire entendre et avancer leurs revendications.

Plus nous serons nombreux·ses et structuré·es, plus nos luttes auront de poids et nos acquis seront protégés.

Outil d'éducation populaire, d'entraide et d'organisation, le SNAP CGT repose sur l'engagement de chacun·e, selon ses moyens et disponibilités.

Se syndiquer, c'est la première étape pour construire ensemble un véritable rapport de force au service des artistes-auteur·ices.



14-16, rue des Lilas 75019 Paris  
infos@snapcgt.org • snapcgt.org  
Instagram @snapcgt  
Mastodon paille.fr/@snapcgt  
Facebook @snap.cgt

# SNAP !

cg

# LE SAEM

## **SYNDICAT DES ARTISTES-AUTEURS ET AUTRICES DE L'ÉCRIT ET DE LA MUSIQUE**

Le SAEM-CGT est le plus jeune syndicat de la CGT Spectacle.

Il regroupe en son sein les personnes dont l'activité principale est l'écriture (de livres, de scénario...) ou la composition musicale, et donc principalement des travailleurs et travailleuses rémunérés sous le régime des artistes-auteurs.

Fondé en novembre 2025, le SAEM-CGT défend dans le cadre de leur travail les professionnel·les qu'il représente, mais porte également un projet de transformation sociale profonde, dans la même veine que ce que fait le SNAP-CGT pour les arts plastiques. En premier lieu : les artistes-auteur·rices doivent avoir une protection sociale complète, incluant le droit d'avoir un revenu en cas de perte d'activité, et donc à une assurance chômage.

Ils et elles doivent être protégés contre les accidents du travail et les maladies professionnelles. Mais ils et elles doivent également obtenir une juste rémunération pour leur travail, et le SAEM-CGT

travaille à la création de négociations collectives sur ses champs professionnels, à commencer par la mise en place d'élections professionnelles.

Dans le spectacle vivant, l'audiovisuel, le cinéma, les auteur·rices, scénaristes, compositeur·rices sont un maillon fondamental de la chaîne de production, mais sont pourtant parmi les moins considérés. C'est pourquoi le SAEM-CGT a vocation à être présent dans tous les organismes qui soutiennent le financement de ces secteurs (CNM, CNC, ASTP...), et ceux qui régissent la répartition des droits (SACEM, SACD...).

Pour porter cette voix et lui donner de la force, dans un milieu où de trop nombreuses organisations professionnelles tiennent une ligne libérale qui met en concurrence les auteur·rices au détriment de leurs droits, plus que jamais le SAEM-CGT a besoin de toi.



14-16, rue des Lilas 75019 Paris  
saem@fnsac-cgt.com - linktr.ee/SaemCGT  
Insta @saemcgt - Facebook @Saem-CGT  
Bluesky @saemcgt.bsky.social  
Mastodon piaille.fr/@saemcgt

## LE SNJ

### SYNDICAT NATIONAL DES JOURNALISTES

Créé en 1937, le SNJ-CGT est le syndicat des journalistes au sein de la CGT. Son champ est celui de la convention collective 1480, qui elle-même couvre toutes les journalistes – et uniquement les journalistes –, qu’elles ou ils exercent en presse écrite, web, agences de presse, radio, télévision, multimédia, qu’ils et elles soient rédacteurs / rédactrices, secrétaires de rédaction, photojournalistes, journalistes reporters d’images... Ces dernières années, le SNJ-CGT connaît une progression régulière du nombre de ses adhérent·es, dépassant la barre des 1 400 en 2025.

Après de longues années de rapprochement et de travail en commun, le SNJ-CGT a décidé lors de son congrès de juin 2024 de s’affilier à la Fédération CGT du Spectacle, ce que cette dernière a accepté dans la foulée. L’affiliation est effective depuis la validation, en juin 2025, par la ConFédération CGT. Cette affiliation est tout aussi naturelle que gage de force collective. A l’instar de nombreuses autres professions affiliées à la CGT Spectacle, nous bénéficions,



263, Rue de Paris, Case 570, 93514  
Montreuil Cedex  
Tél. 01 55 82 87 42  
contact@snjCGT.fr - www.snjCGT.fr  
BlueSky : @snjCGT.bsky.social

parallèlement à notre statut de journalistes professionnel·les, de celui d’auteur·ices. Avec les droits qui y sont attachés, droits d’auteurs et droits voisins en particulier, durement attaqués par les Gafam et autres plateformes. Nous sommes également de plus en plus confronté·es à une concentration des médias dans des méga-groupes, dont l’activité comprend entreprises de presse et de médias, édition, production, musique, théâtre, cinéma... Nous sommes tout autant menacé·es par les dangers que fait peser l’intelligence artificielle sur nos métiers, sur nos emplois et sur la production et la maîtrise d’une information fiable et de qualité.

Enfin, comme beaucoup d’autres à la CGT Spectacle, les journalistes sont confronté·es à une précarité grandissante : CDD, exercice à la pige ou volonté patronale de contourner illégalement notre statut et l’obligation de salariat, via l’auto-entrepreneuriat, la rémunération en facture, en droits d’auteur...

Autant de combats communs que nous avons à cœur de porter au sein de notre nouvelle Fédération, la CGT Spectacle !



# L'USPAOC

## UNION NATIONALE DES SYNDICATS CGT DES PERSONNELS

### DES ASSOCIATIONS ET ORGANISMES SOCIAUX, SPORTIFS ET CULTURELS

L'USPAOC CGT rassemble les syndicats CGT présents dans les structures de l'animation relevant de la convention ECLAT (centres de loisirs et de vacances, associations et entreprises du secteur), mais aussi dans les centres sociaux et socioculturels affiliés à PALISFA, les Maisons pour tous, les maisons de quartier, les structures d'accueil de la petite enfance ainsi que les organisations sportives relevant de la convention collective du Sport (clubs, voile, etc.).

Son objectif est de renforcer le poids de la CGT dans les négociations avec les employeurs dont les activités relèvent de plusieurs conventions collectives nationales :

- la convention collective nationale de l'Animation – ECLAT (n°1518) ;
- la convention collective nationale des acteurs du lien social et familial – ALISFA (n°1261) ;
- la convention collective nationale du Sport (n°2511).

L'USPAOC se développe sur l'ensemble du territoire par la création de syndicats d'entreprise ou de syndicats départementaux. Au cours des trente dernières années, l'évolution des attentes du public et des exigences de l'État, notamment en matière de sécurité et de compétences techniques,

a conduit à une professionnalisation croissante de ces secteurs. La mise en place de conventions collectives nationales traduit ainsi la structuration progressive de ces activités autour de métiers reconnus. Ce processus a également mis en évidence l'importance et le dynamisme du potentiel d'emplois dans ces domaines.

Issus de l'éducation populaire, ces secteurs ont progressivement développé des emplois qualifiés dans les champs de l'accompagnement social, de l'animation, du tourisme social, de la culture et du sport.

Paradoxalement, ces métiers de l'accompagnement social et de l'animation sont souvent soumis à des logiques de rentabilité économique difficilement compatibles avec leur finalité sociale. Les professionnels du secteur se trouvent également confrontés à des pratiques qui fragilisent le droit du travail et dégradent les conditions et la qualité de vie au travail.

Dans ce contexte, l'USPAOC CGT agit pour unifier et coordonner l'action syndicale de ces professions. Elle milite pour la construction d'un véritable service public accessible à toutes et tous, ainsi que pour la reconnaissance d'un statut professionnel à la hauteur des missions exercées.



14-16, rue des Lilas 75019 Paris  
Tél. 01 42 40 94 02 - [www.uspaoc-cgt.fr](http://www.uspaoc-cgt.fr)  
[contact@uspaoc-cgt.fr](mailto:contact@uspaoc-cgt.fr)  
Facebook : @uspaoc



## **L' EPPDCSI**

### **ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU PALAIS DE LA DÉCOUVERTE ET DE LA CITÉ DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE**

Le Syndicat CGT de l'EPPDCSI (Établissement Public du Palais de la Découverte et de la Cité des Sciences et de l'Industrie), créé en 1986, est affilié à la Fédération nationale des syndicats du spectacle, du cinéma, de l'audiovisuel et de l'action culturelle.

Il regroupe les adhérent·es :

- du Palais de la découverte,
- de la Cité des sciences et de l'industrie.

Défendant les intérêts matériels et moraux des salarié·es, il agit quotidiennement pour améliorer le

statut des personnels, qu'ils soient de droit privé ou fonctionnaires, les conditions de travail, les salaires et les qualifications.

Il inscrit son action dans la défense du service public républicain, en particulier pour la diffusion de la culture scientifique et technique pour tous.

Cité des sciences et de l'industrie -  
un lieu Universcience  
30 avenue Corentin Cariou  
75930 Paris Cedex 19  
Tel. 01 40 05 75 29  
CGT@universcience.fr





## **PLUS QUE JAMAIS, C'EST LE MOMENT DE SE SYNDIQUER!**

---

**ADHEREZ A L'UN DES SYNDICATS DE LA CGT SPECTACLE  
EN FLASHANT LE CODE QR CI-DESSOUS**



### ***LA CGT SPECTACLE***

***FÉDÉRATION NATIONALE DES SYNDICATS DU SPECTACLE, DE L'AUDIOVISUEL, DU CINÉMA,  
DE L'INFORMATION, DES ARTS ET DE L'ACTION CULTURELLE CGT***

cgtspectacle@fnsac-cgt.com  
01.48.03.87.60  
www.cgtspectacle.com (dispo en juin !)  
Instagram @cgtspectacle

Facebook @cgt\_spectacle  
Bluesky @cgtspectacle.bsky.social  
Mastodon/Piaille @cgtspectacle@piaille.fr

---

**Professionnel-le-s  
de la création et de l'information**

---

# Audiens s'engage à vos côtés



## Diversité & solidarité

Une politique  
dynamique contre  
toute forme  
de discrimination



## Égalité femmes – hommes

Label "Égalité  
professionnelle"  
Index de 99/100



## Handicap

Opérateur de la Mission  
Handicap du Spectacle  
en partenariat avec  
l'Agefiph



## Datalab

Évolution des métiers  
de la culture et statistiques  
accessibles à tous



## ÉCOPROD Écologie & audiovisuel

Co-fondateur  
d'Ecoprod



## Cellule d'écoute contre les violences sexistes et sexuelles

Opérateur de la cellule  
créée par les partenaires  
sociaux, soutenue par  
le ministère de la Culture

# ★ Audiens

POUR L'INFORMATION. POUR LA CRÉATION.  
POUR CELLES ET CEUX QUI LA FONT.

santé - prévoyance - retraite - actions sociales

[audiens.org](http://audiens.org)